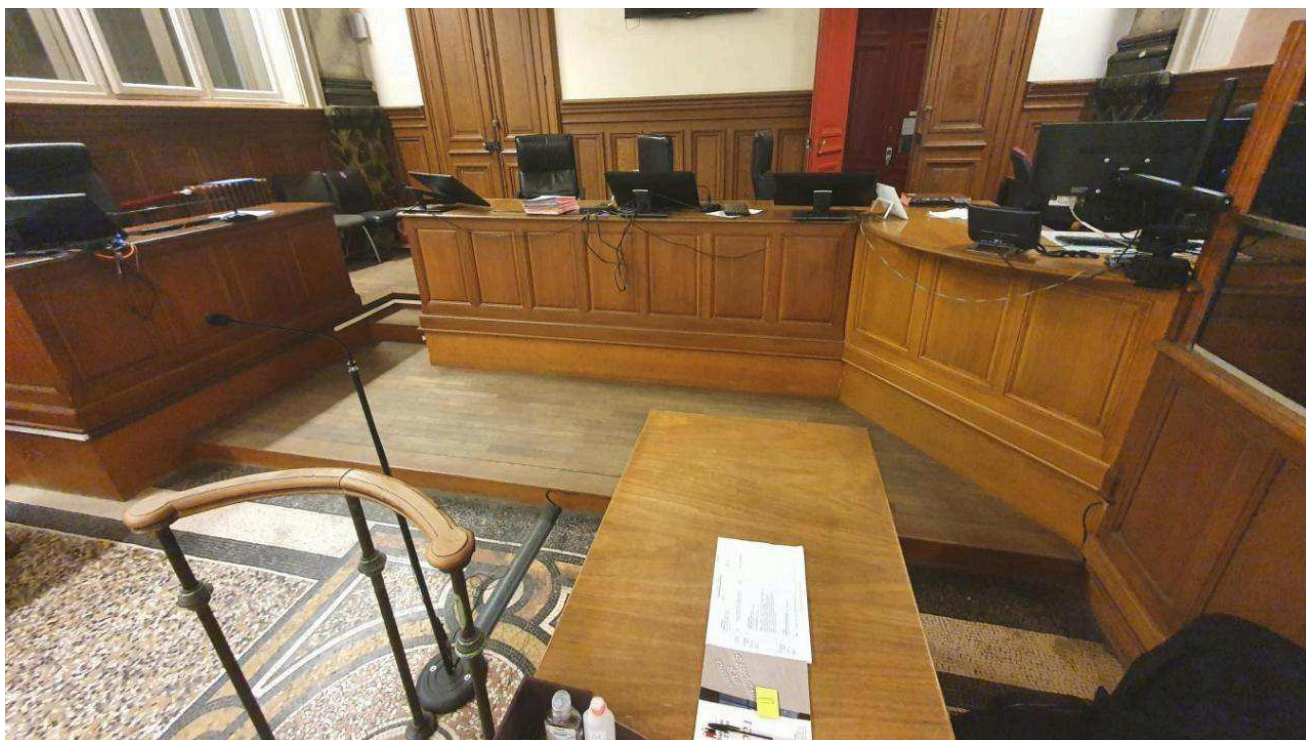


Altercation devant une école à Saint-André-de-l'Eure : deux mères condamnées



Deux mères de famille se sont retrouvées au tribunal judiciaire d'Évreux pour une altercation devant une école de Saint-André-de-l'Eure Photo d'illustration Paris Normandie

Deux mères de famille de Saint-André-de-l'Eure ont été condamnées à un stage de citoyenneté après une violente altercation devant l'école de leurs enfants. L'affaire a ému la juridiction d'Évreux.

Deux mères de famille, domiciliées sur la commune de Saint-André-de-l'Eure et respectivement âgées de 29 et 38 ans, ont comparu devant le tribunal judiciaire d'Évreux ce lundi 30 décembre 2024.

Une dispute qui dégénère

Une altercation avait éclaté le 17 novembre 2023, alors qu'elles se trouvaient devant l'école de leurs enfants. Des incivilités prises au sérieux par la juridiction.

Tout démarre la veille lorsque la plus jeune aide une amie à sortir de sa place de stationnement. La seconde, dans son véhicule, s'agace du comportement de la première qui s'improvise agent de circulation en se postant au milieu de la route. Au lieu de patienter durant la manœuvre, la conductrice ouvre les hostilités : « Dégage connasse ! » Chacune repart de son côté sans que cela n'aille plus loin.

« Se battre comme des chiffonniers, surtout devant l'école. Le message éducatif est compliqué »

Présidente du tribunal

Mais le lendemain matin, l'outragée désire s'expliquer : « Ça t'arrive souvent d'insulter les gens de salope ? » Ne s'attendant pas à ce que l'autre réitère : « Ce n'était pas salope, mais connasse ! » Il n'en faut pas plus pour qu'elles se retrouvent front contre front et en viennent aux mains en s'insultant. L'une est saisie par l'écharpe et l'autre est poussée et mordue. L'intervention d'autres parents met fin à l'altercation.

Le choc psychologique est retentissant pour celle qui a pourtant ouvert le feu la première. Deux jours d'ITT lui ont été délivrés à la suite de cet épisode. À la barre, elle reconnaît les propos, mais fait part, en larmes, de son traumatisme encore prégnant. « Le lendemain, elle est venue en m'agressant. »

Des sanctions pour éviter la récurrence

Des déclarations modérées par la présidente du tribunal qui lui rappelle qu'elle a répété l'insulte : « Ce n'était pas de nature à apaiser la situation. De l'extérieur, cela sonne comme une provocation. » Par ailleurs, elle a cherché en vain à changer son enfant d'école et dit continuer à subir des intimidations.

Venue sans avocat, l'autre mère se montre beaucoup plus à l'aise, mais ses réponses sont qualifiées de « nonchalantes » par la partie adverse. Déjà condamnée à deux reprises pour un jet de colis à un détenu et un vol, elle est décrite comme impulsive. « C'était plus fort que moi », déclare-t-elle.

Du côté des magistrats, c'est la consternation face à de tels comportements. « Se battre comme des chiffonniers, surtout devant l'école. Le message éducatif est compliqué », commente la présidente. L'avocate générale déplore l'absence de regrets et d'excuses à l'audience : « Quel exemple pour les enfants ! »

Les deux femmes sont finalement condamnées à un stage de citoyenneté. La demande d'indemnisation formulée par la trentenaire pour préjudice moral est ramenée à 1 €, compte tenu de la ré-

ciprocité de l'infraction. Elle devra cependant être indemnisée pour ses frais de représentation.